

Synthèse

21

Vénissieux 2030
Humaine et Durable

Agenda 21



La parole au Maire

Michèle Picard,
Maire de Vénissieux



Ma première observation, c'est de dire bravo aux vénissiens qui se sont fortement mobilisés dans le cadre de l'élaboration de ce document baptisé Agenda 21. Dès le début du mandat, la ville de Vénissieux a mis en place son Conseil Citoyen de Développement Humain Durable, espace de concertations, de débats, ouvert à l'ensemble de ses habitants. La fréquentation

assidue dont il a fait l'objet montre que les vénissiens se sont emparés de la question du développement durable, du cadre de vie et de la dimension citoyenne, humaine, de leur ville. Grâce à cet engagement, qui renforce par ailleurs la démocratie de proximité, l'Agenda 21 n'est pas seulement technique, c'est devenu un carnet de route, collectif et partagé, pour construire et imaginer notre ville à l'horizon 2030.

Qu'y trouve-t-on ? Un cap, une direction en premier lieu, qui projette Vénissieux dans un proche avenir. C'est la ville de nos enfants et petits-enfants que nous bâtissons dès maintenant, ensemble, et qui forme le cœur de ce document épais, riche, prometteur. 15 orientations, 44 objectifs, 107 actions d'ores et déjà programmées pour améliorer notre cadre de vie, nos déplacements, pour respecter notre environnement, pour trouver un équilibre entre une ville dense et une ville verte, pour maintenir aussi nos activités et notre patrimoine industriels. Pour changer nos habitudes, nos comportements afin de sortir des logiques à court terme, afin d'anticiper et de penser l'avenir. Précisons enfin qu'il n'y a pas, à mes yeux, de développement durable viable sans le développement de la question sociale, citoyenne, en un mot humaine. C'est la raison pour laquelle cet Agenda 21 intègre les paramètres du renforcement de l'emploi local, de la santé, de la lutte contre les exclusions et de la citoyenneté. Un carnet de route, oui, pour vivre ensemble et vivre ensemble mieux dès demain.



Le mot de l'élu au DHD

Pierre-Alain Millet
Adjoint au Maire



L'alarme sonnée à Rio en 1992 n'a toujours pas été entendue par les dirigeants de ce monde. Vingt ans plus tard, les objectifs du protocole de Kyoto ne seront pas atteints malgré des expériences positives et les réductions de rejets dus aux destructions industrielles. La succession des crises révèle la fragilité d'un monde dominé par le court-terme des intérêts

privés contre l'intérêt général. La succession des guerres, symboles des gâchis humains, économiques et environnementaux, souligne l'impossibilité des dirigeants de penser l'intérêt de l'humanité, de la planète.

Pourtant, partout, des citoyens, des groupes, des nations agissent et partagent, inventent d'autres rapports entre pays, entre acteurs économiques et sociaux. Le sommet de Copenhague a illustré avec éclat ce divorce croissant entre le mouvement des peuples et un système économique mondialisé enfermé dans la nécessité de sa domination. C'est pourquoi nous faisons le pari de l'intervention citoyenne dans la ville et l'agglomération pour mettre en débat la responsabilité individuelle et collective dans un développement durable en lien étroit avec la lutte contre la pauvreté, pour relever le défi d'une ville humaine, solidaire, de haute qualité environnementale, en nous appuyant sur notre expérience; réseau de chaleur avec biomasse, collecte sélective, compostage, propreté urbaine, dans une ville verte et industrielle, densifiée et respirante, parcourue en mode doux et en transport en commun.

Pour avancer, la tête dans l'utopie d'un autre monde et les pieds dans la glaise de la vie et les braises sociales, nous associons l'engagement du plan d'action de la ville mobilisant ses investissements et ses compétences humaines et l'engagement de citoyens dans des éco-projets porteurs de cette co-responsabilité qui est au cœur du contrat social vénissien.

Vénissieux 2030 humaine et durable est notre réponse à la fracture sociale dont souffre notre ville, ses hommes et femmes.



UNE DÉMARCHE PORTEUSE DE L'ENGAGEMENT MUNICIPAL

Dans le prolongement du pacte communal 2008-2014, Vénissieux lance une politique de développement humain durable qui donne un cadre pour une dynamique d'actions dans la ville à travers un agenda 21. Le volet énergie de cet Agenda 21 est le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** de la ville, dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour diminuer son impact climatique (atténuation) et de rendre le territoire moins vulnérable aux impacts du changement climatique (adaptation). Notre commune de près de 60 000 habitants a d'ailleurs l'obligation d'avoir un plan climat énergie d'ici 2012, selon la Loi Grenelle II.

Un **Conseil citoyen du développement humain durable** a été créé en 2009 et ses premières rencontres ont permis un véritable travail participatif avec les citoyens. Ce travail permet une appropriation par les acteurs locaux, des enjeux sociaux, économiques et environnementaux d'une ville « durablement habitable ». Il a aussi permis une définition vénissienne des objectifs et des actions de ce nouveau pacte écologique intégré dans le projet de vie et de ville « **Vénissieux 2030** ». Aujourd'hui, le projet « **Vénissieux 2030, Humaine et Durable** » marque une nouvelle étape dans l'inscription de Vénissieux dans le développement durable.

UNE VILLE AYANT LES CAPACITÉS POUR AGIR

Les élus municipaux n'ont pas attendu cette démarche pour se mobiliser sur le thème du développement durable : les actions déjà engagées, parfois depuis plusieurs années, démontrent la capacité d'action de la Ville et la volonté politique de l'équipe municipale.

Dans l'élaboration de sa politique de développement durable, la Ville n'est donc pas partie de zéro. Elle avait déjà à sa disposition des outils, des savoir-faire, une pratique : autant de points d'appui pour la mise en œuvre de l'Agenda 21. Pour citer quelques exemples, le diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments municipaux, l'expérience de la concertation et du dialogue avec les citoyens, des savoir-faire techniques, comme dans la gestion des espaces verts ou l'éclairage public, sont évidemment une base de départ, qui a permis, à chaque étape du projet, et spécialement lors de la définition du programme d'actions, aux services municipaux de jouer un rôle déterminant.

Ce programme « **Vénissieux 2030, Humaine et Durable** » est issu d'un processus participatif partagé de 2 ans et prend en compte la cohérence territoriale (des territoires voisins et du Grand Lyon)



Station métro Parilly

L'HOMME AU CŒUR DE NOTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Construire une ville durable, c'est construire une ville pour et avec ses habitants. La ville caractérise sa démarche de manière différenciée du vocabulaire usuel sous l'expression de « développement humain durable », mettant au cœur de son projet, l'engagement et l'appropriation citoyenne, porteurs de sept enjeux fondamentaux qui marqueront la démarche, les projets et les actions de la ville.

La ville de Vénissieux a dès le départ voulu enclencher une dynamique de changement permettant d'inscrire le territoire dans un développement humain durable impliquant l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations, agents, élus, collectivités voisines, communauté urbaine, etc.

Cette démarche participative de construction de la politique de développement humain durable hérite des pratiques existantes des conseils de quartier, des ateliers de villes, des balades urbaines, ... qui sont un axe majeur de la politique municipale. Elle a été initiée au travers d'un diagnostic partagé et se traduit notamment par la mise en place d'éco-projets.

L'élaboration de l'Agenda 21 a commencé en mars 2009 par l'état des lieux des actions municipales, puis par un diagnostic partagé avec les vénissiens et les acteurs du territoire, de Février 2010 à juillet 2010 les orientations, objectifs et propositions d'actions ont été définis pour finir en août 2010 à avril 2011 par l'élaboration d'un Programme d'actions (dans le champ de compétences des services). Le programme d'actions permet de préciser le contenu des actions : moyens, coûts, délais, etc. et d'en planifier la mise en œuvre dans une logique d'allocation de moyens et de suivi.

LA DÉMARCHE PARTENARIALE PÉRENNISÉE PAR DES ECO-PROJETS

Un appel à projet a été lancé en décembre 2010, afin de recueillir des idées de projets portés par les citoyens ou associations sur le territoire dans le but de faire connaître la démarche et impliquer plus de citoyens. Une sélection de six projets a été réalisée. Ces éco-projets soutenus par la ville (moyens techniques et financiers) ont démarré au deuxième semestre 2011. L'état d'avancement des éco-projets est communiqué régulièrement via le site Internet de la ville.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE AU SEIN MÊME DE LA COMMUNE

Les services de la ville de Vénissieux intègrent les enjeux de développement humain durable dans l'ensemble de leurs actions dont celles conduites par la ville en direction des usagers (patrimoine, achats, pratiques de concertation, sport et nature, culture et environnement, alimentation etc.) Un comité de pilotage, piloté par l'adjoint au cadre de vie, composé d'élus municipaux et de membres de la direction générale a été créé pour suivre la question du développement durable, impulser une dynamique dans la ville et au sein des services.

Un réseau de correspondants Développement Humain Durable représentant toutes les directions des services municipaux se réunit régulièrement pour le suivi des actions prévues à l'Agenda 21.

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Sept enjeux guident la politique de développement humain durable de Vénissieux.



Enjeu 1

Faire du développement humain durable un des socles du contrat social



Enjeu 2

Trouver l'équilibre entre ville dense et ville verte



Enjeu 3

Répondre autrement aux besoins de déplacements et réduire les émissions de GES



Enjeu 4

Maîtriser les consommations d'énergie et d'eau



Enjeu 5

Agir pour une gestion urbaine durable



Enjeu 6

Agir pour l'emploi et contre l'exclusion



Enjeu 7

Agir pour la santé des Vénissiens

FAIRE UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE UN DES SOCLES DU CONTRAT SOCIAL



Construire une ville durable est un projet qui nécessite une implication autant de la Ville que des citoyens. A travers un tel projet, la Ville scelle un contrat de coresponsabilité avec ses habitants, plaçant le citoyen dans son rôle d'acteur de la ville participant à la construction du projet. Cette implication s'est déjà concrétisée lors du diagnostic partagé, première phase de dialogue et de construction de la politique de développement humain durable de Vénissieux.

Le développement humain durable doit permettre de redéfinir les conditions du vivre ensemble, et de fait susciter de nouvelles rencontres pour devenir une préoccupation autour de laquelle les habitants se rassemblent. L'ambition de Vénissieux est de renouveler la vie politique locale en recréant la citoyenneté par le geste et l'action pour conforter la démocratie participative et sortir de la simple consommation de ville et d'espace.

Le développement humain durable est un engagement qui s'inscrit dans la nécessité de préserver les ressources planétaires et de rééquilibrer les « richesses » dans le monde. C'est une opportunité de surmonter les clivages internationaux et sociaux qui donne du sens à la participation citoyenne, dans une ville marquée par les fortes inégalités de nos sociétés.

Orientation 1

SENSIBILISER MASSIVEMENT LES CITOYENS, USAGERS ET PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Ainsi, pour que le développement humain durable devienne un principe de base animant la société locale, tous les acteurs du territoire doivent en comprendre l'importance, les objectifs, les enjeux, situer les points de vues et alternatives existantes, pour s'engager, dans leur diversité, dans les actions de leur choix.

Objectif 1 : Communiquer massivement sur le développement durable et le plan climat, en s'adaptant au public visé

- ▶ **Action 1** : Créer une rubrique Développement Humain Durable dans Expressions, Vénissieux Singulier Pluriel et Entre Nous
- ▶ **Action 2** : Organiser une journée sur le Développement Humain Durable
- ▶ **Action 3** : Développer la dimension durable dans les initiatives sportives et les manifestations de la ville
- ▶ **Action 4** : Elaborer une synthèse du Plan Climat de la commune
- ▶ **Action 5** : Identifier et informer les entreprises clé et leurs relais sur la démarche de plan climat de la commune

Objectif 2 : Valoriser les bonnes pratiques

- ▶ **Action 6** : Organiser trois concours, par an, en lien avec l'environnement et récompenser les gagnants (fleurissement, compostage, propreté)
- ▶ **Action 7** : Impliquer les structures éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse, établissements scolaires) dans des projets de Développement Humain Durable avec 21 projets DHD en 2012-2013
- ▶ **Action 8** : Récompenser les bonnes pratiques de tri (résidences performantes en matière de tri...) pour au moins une résidence par an à partir de 2012



Objectif 3 : Sensibiliser et impliquer les citoyens et les partenaires sur l'énergie et l'eau (pctet)

- ▶ **Action 9** : Informer systématiquement les administrés sur la construction/rénovation durable et les économies d'énergie (ou autres) réalisables via la distribution systématique à tous les porteurs de projet dès octobre 2011
- ▶ **Action 10** : Valoriser les chantiers intégrant des critères «durables» (BBC, HQE...) pour au moins un chantier par an mis en avant dès 2012
- ▶ **Action 11** : Sensibiliser aux économies d'énergie et d'eau, réduction des déchets les citoyens et partenaires 1 fois par semestre dès 2012
- ▶ **Action 12** : Sensibiliser les gestionnaires d'équipements publics aux économies d'eau et d'énergie via un espace de partage sur l'intranet créée en 2011 avec l'identification de référent par structure dès 2011
- ▶ **Action 13** : Organiser et Soutenir des campagnes de sensibilisation en porte à porte au moins une fois par an dès 2011
- ▶ **Action 14** : Utiliser le site Internet pour relayer des informations sur les éco-gestes lors de trois campagnes de sensibilisation annuelle et 2 sondages sur les éco-gestes
- ▶ **Action 15** : Relayer les éco-gestes auprès des parents via les crèches à l'aide d'une fiche info par semestre créées et distribuées aux parents dès 2012

Objectif 4 : Communiquer sur les déchets de façon adaptée aux publics visés (écoles, habitants, commerçants...)

- ▶ **Action 16** : Organiser des visites de Centre de tri, de centre d'Incineration et Valorisation des Ordures Ménagères (IUOM) ou plate-forme compostage une fois par trimestre dès 2011
- ▶ **Action 17** : Encourager les rencontres entre les habitants et le personnel de proximité (agent de résidence, jardinier, gardien) pour favoriser le respect du cadre de vie une fois par semestre dès 2012
- ▶ **Action 18** : Améliorer la communication visuelle sur les règles du tri des déchets à l'aide d'expositions mobiles pour que 50% des personnes sondées connaissent «bien» les règles du tri en 2012



Place Henri-Barbusse



Place Léon-Sublet

Objectif 5 : Sensibiliser le grand public aux milieux naturels

- ▶ **Action 19** : Rédiger sur les pages Développement Humain Durable du site de la Ville des fiches pédagogiques sur les espaces verts (parcs, etc) et naturels de la ville avec la mise en ligne des fiches et édition d'un document général fin 2012
- ▶ **Action 20** : Valoriser les espaces naturels à travers au moins deux activités sportives ou de plein air organisées par la Ville et ses partenaires dès 2012
- ▶ **Action 21** : Informer sur la récupération des eaux de pluie en distribuant (ou téléchargeant) au moins 50 guides ou fiches par an dès 2012

Objectif 6 : Mener une campagne à destination des «jardiniers du dimanche»

- ▶ **Action 22** : Organiser des formations ciblées en direction des jardiniers amateurs vénissiens avec deux formations par an dès 2012, 30 personnes formées par an



OBJECTIF 7 : Promouvoir une consommation plus durable et moins émettrice de gaz à effet de serre (pct)

- ▶ **Action 23** : Soutenir l'élaboration de menus avec des aliments issus de l'agriculture raisonnée dans les restaurants scolaires avec en 2011: 17 % des dépenses alimentaires issus de l'agriculture raisonnée et en 2012 : 20 %
- ▶ **Action 24** : Offrir des activités éducatives au sujet d'une alimentation «durable» avec une activité par trimestre et par établissement accueillant la restauration scolaire dès 2011
- ▶ **Action 25** : Aider à la mise en place de systèmes solidaires d'échanges de services en accompagnant une initiative d'ici 2014

Orientation 2

MOBILISER UN PUBLIC PLUS NOMBREUX ET PLUS DIVERSIFIÉ POUR FAVORISER LA PARTICIPATION

L'un des enjeux majeurs pour qu'émerge réellement la démocratie participative et une citoyenneté responsable est de mobiliser non pas les acteurs les plus intéressés et les plus volontaires, mais de faire participer tous les acteurs, en particulier ceux qui sont habituellement à l'écart des processus démocratiques. Mobiliser un public large, et plus représentatif de la société locale constitue un défi pour Vénissieux et va nécessiter la mise en œuvre de nouveaux moyens de mobilisation créatifs et innovants.

Objectif 8 : Inventer de nouveaux modes d'échanges

- ▶ **Action 26** : Favoriser les modes de rencontre conviviaux et atypiques une fois par an dès 2012
- ▶ **Action 27** : Développer les balades urbaines en organisant au moins une balade contée par an dès 2011

Objectif 9 : Toucher toutes les tranches d'âge (impliquer les jeunes)

- ▶ **Action 28** : Impulser la participation des enfants à la vie de l'école (civisme, solidarité, propreté etc) en organisant un forum paroles d'enfants par trimestre.
- ▶ **Action 29** : Impliquer les Espaces Polyvalents Jeunes dans les initiatives de la Ville avec un à deux temps forts par an dès 2011
- ▶ **Action 30** : Travailler avec les centres de loisirs (maison de l'enfance) et les centres de vacances pour une offre de loisirs éco-responsables. En réalisant au moins une activité «éco-responsable» par semestre et par structure dès 2011 dans les maisons de l'enfance et à chaque session pour les centres de vacances
- ▶ **Action 31** : Proposer la création d'un stage d'approfondissement du BAFA sur le thème du Développement Durable dont le contenu serait défini en 2012

Objectif 10 : Soutenir les initiatives citoyennes

- ▶ **Action 32** : Lancer un appel à éco-projets par an et les accompagner

Objectif 11 : Impliquer les conseils de quartier

- ▶ **Action 33** : Valoriser l'action des délégués des conseils de quartier



Orientation 3

BATIR UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES SERVICES DE LA VILLE

La démarche de développement humain durable s'applique en premier lieu aux services de la ville. Cette orientation déclinée en six objectifs vise à développer une culture commune au sein même du fonctionnement de la ville et de son administration.

Objectif 12 : Instaurer un écomanagement de la ville

- ▶ **Action 34** : Établir clairement les responsabilités en matière de Développement Humain Durable en organisant 2 séminaires par an dès 2011
- ▶ **Action 35** : Intégrer les objectifs du plan climat dans la programmation pluriannuelle des investissements pour le patrimoine bâti et la flotte de véhicules en communiquant annuellement sur le % investissement durable et la liste d'actions concernées
- ▶ **Action 36** : Intégrer le plan climat dans tous les documents stratégiques en progressant de 50% en 2012 à 80% d'intégration en 2014
- ▶ **Action 37** : Réaliser des études d'impacts énergétiques et d'intégration des Energies renouvelables pour les nouveaux projets pour tous les grands projets du mandat dès 2011
- ▶ **Action 38** : Étudier des nouveaux modes de financements énergie-climat, avec la possibilité de mise en place de la procédure certificats d'économies d'énergie fin 2011
- ▶ **Action 39** : Voter une délibération pour l'intégration de clauses environnementales et de critères «Développement Humain Durable» dans les marchés publics et les cahiers des charges de la commune en 2012
- ▶ **Action 40** : Suivre et Évaluer le plan climat avec une publication d'un document de suivi tous les deux ans

Objectif 13 : Communiquer sur l'engagement de la ville en interne

- ▶ **Action 41** : Créer un onglet «Développement Humain Durable» dans l'Intranet et diffusion d'un article par trimestre dès 2012



Animation de la maison de l'enfance du Centre



Sensibilisation au tri des emballages au marché du Centre



Objectif 14 : Sensibiliser les agents aux écogestes

- ▶ **Action 42** : Former les agents de la Ville a des pratiques durables dans le cadre de leur travail. L'action est déclinée par direction, par exemple 140 agents formés à l'éco-conduite ; 45 agents formés au développement durable à la Direction Sports et Jeunesse d'ici 2013 etc.
- ▶ **Action 43** : Généraliser une campagne de sensibilisation des utilisateurs (agents) des bâtiments de la Ville sur les consommations d'eau et d'énergie par une campagne ciblée par an dès 2011

Objectif 15 : Intégrer le développement durable dans les actions de coopérations décentralisées

- ▶ **Action 44** : Faire don du mobilier des services municipaux lorsque celui-ci est remplacé à chaque remplacement dès 2011

Objectif 16 : Développer une politique d'achat responsable, cohérente et commune

- ▶ **Action 45** : Etablir une stratégie pour effectuer des achats «responsables» avec une validation par une délibération avant 2014
- ▶ **Action 46** : Raisonner en coûts globaux (en intégrant le coût d'amortissement, d'entretien et de la fin de vie) notamment pour au moins un marché par an, dès 2012
- ▶ **Action 47** : Tenir des inventaires serrés pour éviter le gaspillage en communiquant sur les inventaires internes exemplaires dès 2012
- ▶ **Action 48** : Systématiser une clause «chantiers propres» dans les marchés importants en commençant par 2 marchés/an dès 2011
- ▶ **Action 49** : Publier un bilan annuel sur les déchets des services municipaux et leur valorisation dès 2012

Objectif 17 : Réduire les émissions de gaz à effets de serre de la ville (plan climat énergie territorial)

- ▶ **Action 50** : Réaliser un Bilan Carbone patrimoine-services Ville et publication des résultats du Bilan Carbone fin 2012
- ▶ **Action 51** : Se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en interne et sur le territoire qui seront définis à l'issue du Bilan Carbone (2012-2013)



Pique-nique Républicain - Parc Louis-Dupic



Parc de Parilly

TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE VILLE DENSE ET VILLE VERTE



La ville est aujourd'hui au cœur des réflexions car, du fait de sa croissance continue, elle cristallise les principales problématiques à traiter pour réussir la mutation vers la ville durable : émissions importantes de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, place de l'entreprise, étalement urbain producteur de mobilité et de gaspillage de ressources collectives, ségrégation sociale et urbaine. Une ville durable, dans sa réalité économique et sociale, c'est une ville qui favorise un développement producteur de richesse et d'emploi, mais pas à n'importe quel prix. Une ville durable favorise des conditions de vie satisfaisantes, de justice sociale et de meilleure qualité de vie pour tous les habitants.

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN VÉNISSIAN ACTUEL REPOSE DÉJÀ SUR DES BASES DURABLES

Le projet urbain de Vénissieux porte de grands principes du développement durable :

- Reconstruire la ville sur elle-même,
- Dynamiser le centre élargi et renforcer son attractivité, avec le projet « Cœur de ville » en lien avec le pôle multimodal,
- Dynamiser le tissu économique local et renforcer une offre de logements diversifiée permettant d'assurer la trajectoire résidentielle des Vénissians.

La mixité fonctionnelle entre zones d'habitats et zones d'activités est déjà présente à Vénissieux (cf. carte ci-contre).

Si la ville de Vénissieux a été marquée par une urbanisation accélérée dans les années 60 à 70 sous forme de grands ensembles et par le développement industriel et logistique jusqu'aux années 80, elle l'a peu été par l'étalement urbain des lotissements et zones commerciales des années suivantes. De ce fait, Vénissieux possède aujourd'hui des réserves foncières et d'espaces verts à aménager de manière durable.

Les perspectives de développement offrent à Vénissieux une opportunité de renforcer son identité en tant que ville de première couronne à travers : le confortement d'un centre-ville attractif, le développement d'un réseau de transports en commun structurant qui reliera Vénissieux à la Part-Dieu en novembre 2013, le maintien de l'industrie et d'un volume d'emplois importants sur le territoire (Vénissieux compte aujourd'hui autant d'actifs que d'emplois), le confortement du pôle multimodal de la gare de Vénissieux et le développement du quartier Gare, la rénovation urbaine des grands ensembles de la ville, le renforcement d'une qualité de vie et d'un cadre de vie (espaces verts, parcs et jardins, gestion des déchets, maîtrise des pollutions...) autour d'espaces publics aménagés qualitativement.



Les Grandes Terres



Orientation 4

DENSIFIER LA VILLE TOUT EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE VIE DE LA VILLE

La ville de Vénissieux compte aujourd'hui près de 60 000 habitants sur un territoire de 1 540 hectares (39 habitants/hectare). C'est donc une ville à faible densité pour une ville de première couronne. Les études « Cœur de Ville » permettent de définir un schéma directeur du futur centre-ville permettant d'organiser la ville et hiérarchiser les priorités de développement.

Objectif 18 : Fédérer les vénissiens autour d'un projet de territoire

- ▶ **Action 52** : Systématiser les démarches de consultation des habitants avant de procéder à des réaménagements dans un objectif de 100% des projets réalisés avec concertation dès 2012



Vieux Bourg



Orientation 5

PÉRÉNNISER ET PROMOUVOIR LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

Le développement économique, l'attractivité de Vénissieux et du Grand Lyon créent une pression toujours plus importante sur les réserves foncières de la commune. Mais, conformément aux principes de développement humain durable, les espaces verts et naturels de Vénissieux ne seront pas sacrifiés, la qualité de vie étant au cœur des préoccupations vénissiennes.

Objectif 19 : Utiliser l'urbanisme pour placer la continuité des écosystèmes au cœur du développement urbain

- ▶ **Action 53** : Etudier la faisabilité d'une augmentation du pourcentage de zones végétalisées dans les ZUI (Zones Urbaines Industrielles) d'ici 2014
- ▶ **Action 54** : Créer une passerelle «modes doux» vers les Grandes Terres (réalisation hors plan mandat), passerelle à prendre en compte dans la programmation du Grand Lyon d'ici 2014

Objectif 20 : Prendre en compte l'environnement et la biodiversité dans toutes les actions techniques de la ville : travaux, constructions, planification urbaine...

- ▶ **Action 55** : Implanter des ruches dans la ville, au moins trois ruches d'ici fin 2013
- ▶ **Action 56** : Limiter les intrants dans les espaces verts gérés par la Ville en diminuant les achats d'intrants chimiques au profit d'éléments plus naturels (baisse de 10% des quantités achetées par an) dès 2011 et jusqu'à 2014

Objectif 21 : Développer et mutualiser les connaissances sur les milieux naturels pour mettre en œuvre les mesures appropriées

- ▶ **Action 57** : Promouvoir et développer des partenariats pérennes avec les associations de protection de la nature du territoire en réalisant un partenariat en 2011 et quatre en 2014



Jardin ouvrier à Parilly

RÉPONDRE AUTREMENT AUX BESOINS DE DÉPLACEMENTS (PCET)



La compétence transport en commun de l'agglomération lyonnaise, est exercée par le SYTRAL, autorité organisatrice des transports en commun. La ville de Vénissieux est représentée au sein de SYTRAL à l'instar des villes de l'agglomération. C'est le SYTRAL qui définit la politique de transports en commun de l'agglomération.

Le réseau de transports en commun de l'agglomération est en fort développement : prolongement de la ligne de tramway (T4) jusqu'au quartier de la Part-Dieu, prolongement de la ligne A de métro, réorganisation du réseau de bus...

Face au poids des transports dans les émissions de gaz à effet de serre en France, les transports en commun et les modes doux doivent devenir les moyens les plus naturels pour se déplacer, et la voiture individuelle, un second voire un troisième choix.

De plus, les alternatives à la voiture individuelle en elle-même doivent être crédibles et intéressantes pour les usagers. Elles doivent être des réponses de qualité répondant à leurs besoins de déplacements, pour que le report modal soit effectif.

Pour atteindre les objectifs de réduction de la place de la voiture en ville et de développement de l'usage des transports en commun, il est essentiel de développer des actions de sensibilisation et d'éducation en direction des usagers de la ville pour une perception différente des modes de transport doux, d'une part et en direction des entreprises qui ont un rôle important à jouer dans le changement d'habitudes de déplacement des salariés en les incitant fortement à mettre en œuvre des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE). D'autre part des modifications sont nécessaires sur le secteur de la distribution, en innovant dans les modes de livraisons à domicile...

Enfin, la question des aménagements urbains est traitée pour réduire la place de la voiture : aménagements modes doux, maîtrise du stationnement en centre ville...

Orientation 6

MAÎTRISER LES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre des compétences exercées par la ville, l'objectif est d'inciter les citoyens et les agents à moins utiliser leurs véhicules individuels. Ces mesures seront évidemment couplées à l'amélioration des offres alternatives de transport en commun, à une échelle supérieure au territoire : celle du Grand Lyon. La réflexion à une échelle supra-communale est nécessaire puisque la compétence est exercée par le SYTRAL.

Objectif 22 : Réduire la place du véhicule particulier, tout en respectant les libertés individuelles

- ▶ **Action 58** : Étendre les zones 30 avec pour objectif la mise en place d'une zone 30 dans l'hyper-centre d'ici 2012
- ▶ **Action 59** : Rationaliser les places de stationnement par une planification et le début de mise en œuvre d'ici 2014
- ▶ **Action 60** : Suggérer et Encourager les PDIE (Plans de déplacement Interentreprises) en accompagnant au moins un PDIE sur le Grand Lyon ou à un gestionnaire de parc d'ici 2013.

Objectif 23 : Améliorer l'offre de transports en commun (agir avec le grand lyon)

- ▶ **Action 61** : Contribuer à une amélioration de la sécurité dans les transports en parvenant à localiser les foyers d'insécurité sur le réseau vénissien en 2011
- ▶ **Action 62** : Améliorer la desserte des transports en commun dont l'évaluation se fera via des enquêtes pour connaître l'état de satisfaction des usagers avec augmentation de la fréquence sur les lignes si insatisfaction des usagers.

Orientation 7

PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

En complément de la précédente orientation, cette orientation incite, au travers de ces deux objectifs à utiliser les modes de transport alternatifs. Cela passe évidemment par le développement de l'offre et l'amélioration de la qualité du service (avec plus de sécurité pour les modes doux ou encore de meilleures interconnexions entre réseaux).

Objectif 24 : Favoriser l'inter-modalité

- ▶ **Action 63** : Favoriser le report modal en augmentant le stationnement de surface (vélos et voitures) aux alentours des gares, arrêts de transports en commun : création de parcs relais (hors plan mandat) dont l'objectif est de faire avancer les parcs-relais de Parilly et de Vénissieux Sud
- ▶ **Action 64** : Mettre en place un Plan de Déplacement d'Administration pour les agents de Vénissieux avec pour objectif l'augmentation des bénéficiaires d'aide au transport en commun de 10% par an par rapport au premier trimestre 2011



Objectif 25 : Promouvoir et faciliter l'usage des modes doux

- ▶ **Action 65** : Participer à la Fête du vélo chaque année dès 2012
- ▶ **Action 66** : Mettre rapidement en application le schéma de déplacements modes doux du Grand Lyon lors des aménagements voirie, par exemple Relier le parc de Parilly aux Grandes Terres et au parc de Gerland
- ▶ **Action 67** : Mener une campagne de responsabilisation à destination des automobilistes pour favoriser la sécurité des cyclistes et des piétons, avec une campagne de sensibilisation chaque année et une évaluation du déclin des accidents cyclistes.
- ▶ **Action 68** : Encourager et Soutenir la diversification des moyens de déplacements vers ou à partir des structures éducatives avec pour objectif trois circuits modes doux en 2011-2012 ; 6 en 2013-2014
- ▶ **Action 69** : Résorber les «points noirs» d'accessibilité et de sécurité pour au moins 5 «points noirs» chaque année
- ▶ **Action 70** : Utiliser des vélos pour les déplacements professionnels des employés, avec 10 vélos à assistance électrique en 2014 l'objectif est d'avoir 30 utilisateurs réguliers ; et avec des patrouilles de police hebdomadaires à partir de l'achat des vélos, sans assistance électrique, supplémentaires



Piste cyclable boulevard Joliot-Curie

Pistes cyclables



Ville de Vénissieux - DDCV - DU - Mars 2011
Origine: SUR - Droits de la Communauté Urbaine de Lyon réservés

MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'EAU (PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL)



Pour diminuer l'impact écologique de ses activités, la ville doit diminuer ses consommations en énergies et en eaux. La ville réduit sa part d'énergies fossiles et développe celle des énergies renouvelables, notamment via le développement du réseau de chaleur urbain en tant qu'outil d'équité sociale, de droit à la chaleur, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de contrôle des émissions potentiellement polluantes.

Elle sensibilise et mobilise autour de son Plan Climat Energie territorial (PCET), les acteurs de la ville, développe des outils d'évaluation partagés, de communication et de transparence avec les entreprises, les partenaires, les citoyens.

Orientation 8

AUGMENTER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'EAU

La prise de conscience globale sur l'épuisement de l'énergie fossile et sur l'accès durable à des ressources en eau potable, devrait nous inciter à devenir économe.

Objectif 26 : Élaborer des stratégies générales et de long terme sur le développement durable et l'énergie

- ▶ **Action 71** : Définir des objectifs en termes de consommations énergétiques à partir d'un objectif en 2011, valider un processus annuel en 2012
- ▶ **Action 72** : Établir une charte de réhabilitation des équipements communaux qui intègre les objectifs et dispositifs techniques «développement durable» tant sur le bâti que sur les installations techniques d'ici 2012

Objectif 27 : Réduire les consommations d'énergie sur le patrimoine ville

- ▶ **Action 73** : Réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie sur l'enveloppe des bâtiments de la Ville pour atteindre les objectifs fixés dont l'objectif de réduire de 1 % des consommations d'énergie par an
- ▶ **Action 74** : Supprimer progressivement les lampes de bureau et les radiateurs électriques avec évaluation de l'action par la contribution à la réduction des consommations
- ▶ **Action 75** : Optimiser la gestion énergétique des équipements communaux avec un objectif de 60% des équipements municipaux optimisés en 2014



Piscine Auguste-Delaune



Chaufferie bois au groupe scolaire Georges-Lévy



- ▶ **Action 76** : En cas de nécessité ou dans le cadre de travaux sur les luminaires, remplacer les luminaires par du matériel plus performant Objectif : non évaluable (selon travaux et nécessité)
- ▶ **Action 77** : Prolonger et rendre visible la stratégie d'économies d'énergie sur l'éclairage public dont l'objectif est la diminution près de 5% des consommations électriques

Objectif 28 : Réduire les consommations d'eau sur le patrimoine ville et mieux gérer la ressource eau

- ▶ **Action 78** : Développer la gestion centralisée pour l'arrosage et utilisation de l'eau de nappe avec 1 forage supplémentaire par an dès 2011
- ▶ **Action 79** : Effectuer un suivi hebdomadaire pour les principaux bâtiments et mettre en œuvre un dispositif d'intervention pour les dépassements de consommations d'eau en équipant dix sites avec des dispositifs de détections de fuites

Objectif 29 : Améliorer la connaissance des performances énergétiques pour communiquer et agir sur l'efficacité

- ▶ **Action 80** : Soutenir des projets de thermographie de certaines maisons individuelles sur la base du volontariat sur au moins 5 projets totalisés en 2014

Objectif 30 : Aménager des quartiers durables

- ▶ **Action 81** : Pour les cessions de terrains communaux, travailler avec le Grand Lyon pour aller vers les meilleurs standards (référentiel construction durable) avec l'utilisation systématique du référentiel Grand Lyon, malgré son caractère non-obligatoire

Orientation 9

AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les précédentes mesures prises en terme de réduction de la consommation énergétique, sont ici complétées par l'engagement de la commune en faveur des énergies renouvelables. Ceci permet de réduire la dépendance aux ressources énergétiques fossiles amenées à être de plus en plus coûteuses et rares.

Objectif 31 : Favoriser les énergies renouvelables

- ▶ **Action 82** : Avoir un objectif daté et quantifié de taux de production d'énergie renouvelable sur son patrimoine en 2011 (l'objectif national est de 20 % en 2020)
- ▶ **Action 83** : Réaliser des travaux visant à augmenter la part énergie renouvelable sur les équipements communaux sur au moins quatre équipements concernés d'ici 2014
- ▶ **Action 84** : Développer le réseau de chaleur et augmenter la part énergie renouvelable sur celui-ci dont l'objectif est de dépasser 50% d'énergies renouvelables ou fatales en 2014
- ▶ **Action 85** : Évaluer la faisabilité de subventionner des projets d'énergie renouvelable et/ou d'économies d'énergie et/ou d'adaptation au changement climatique (isolation, ventilation etc) par une étude à réaliser en 2012

AGIR POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS (PCET)



La propreté de la ville est un élément fondamental du bien vivre ensemble. Les partenaires sociaux et économiques poursuivent leurs actions visant à gérer les ordures ménagères, sensibiliser à la propreté dans les espaces publics, supprimer les dépôts sauvages, améliorer le niveau de propreté des marchés forains, lutter contre les tags et les incivilités, etc. Un travail sur les déchets, déjà initié, doit également se poursuivre avec le principal partenaire qu'est le Grand Lyon. Des installations techniques permettant une bonne qualité de tri devront être systématisées comme les containers operculés ou les conteneurs de proximité (aériens ou enterrés)

Ce travail sur les déchets se justifie à la fois par la nécessité de développer le recyclage afin de limiter les gaspillages énergétiques et par la nécessité économique et environnementale de limiter les équipements de traitement et d'enfouissement des déchets. Cette gestion, fortement partenariale, est une affaire de proximité, de sensibilisation et d'éducation, pour que la gestion des déchets devienne l'affaire de chacun.

Orientation 10

RÉDUIRE LE VOLUME DES DÉCHETS ET AMÉLIORER LEURS VALORISATIONS

Les déchets représentent une importante source de pollutions et de nuisances, notamment par les dépôts sauvages sur la voirie ou dans les espaces verts et lors de leur traitement (émission de gaz à effets de serre, consommation d'énergie)

Objectif 32 : Favoriser techniquement le tri et la réduction des déchets ménagers

- ▶ **Action 86** : Promouvoir et accompagner des expérimentations de compostage dans le logement collectif pour au moins un projet par an dès 2011

Objectif 33 : Intervenir auprès des producteurs de déchets non ménagers

- ▶ **Action 87** : Sanctionner systématiquement les dépôts sauvages des commerçants, l'évaluation se fera sur la diminution du nombre de dépôts sauvages (évaluation annuelle dès 2011)
- ▶ **Action 88** : Élaborer une charte avec les commerçants, en particulier sur la question du suremballage et des sacs plastiques avec un objectif de 10% des commerçants signataires en 2014
- ▶ **Action 89** : Faire des grandes surfaces un lieu de collecte d'emballages recyclables et de cartons en accompagnant au moins un partenariat engagé en 2014 (sous réserve d'un accord avec les grandes enseignes)



Objectif 34 : Réduire les déchets des activités des services municipaux

- ▶ **Action 90** : Généraliser le tri (papier, carton, verre, plastique, métal, piles, cartouches d'encre) à chaque bâtiment de la ville et Systématiser le tri dans les initiatives ville pour atteindre une augmentation de 30% de la part des déchets triés
- ▶ **Action 91** : Installer un type d'essuie-main le plus «durable» (consommation d'énergie, hygiène, sécurité, gestion...) dans 100% des maternelles et Maisons de l'Enfance (petite enfance) en 2011
- ▶ **Action 92** : Développer le mode d'impression en recto-verso avec 80% des postes connectés à un copieur recto-verso en 2014

Orientation 11

AMÉLIORER LA PROPRETÉ DE NOTRE CADRE DE VIE

La propreté des quartiers que nous fréquentons quotidiennement participe au bien-être et au plaisir de vivre ensemble. Les marchés, lieux de vie et de sociabilité importants, laissent beaucoup trop de déchets derrière eux. Ainsi, cet objectif s'attache à mener des actions pour un marché propre.

Objectif 35 : Améliorer la propreté de notre cadre de vie

- ▶ **Action 93** : Agir pour des marchés propres pour diviser par deux le volume de déchets collectés après marché d'ici 2014



Containers de tri



Composteur collectif

AGIR POUR L'EMPLOI ET CONTRE L'EXCLUSION



Le droit au travail, inscrit dans notre bloc constitutionnel, repose principalement sur le partage équitable des richesses créées. Dans le contexte actuel où la question des inégalités est mise en exergue, la politique de développement humain durable de Vénissieux doit alerter, rassembler, innover contre les préoccupations liées à la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il s'agit de rapprocher l'emploi et les vénissiens et de les faire bénéficier du dynamisme économique de la ville et de l'agglomération, tout en prenant en compte les difficultés économiques actuelles, ainsi que les caractéristiques territoriales. Pour se faire, Vénissieux va chercher à :

Favoriser le développement économique dans le contexte des bouleversements technologiques et économiques, et agir pour la défense de son patrimoine industriel
Contribuer au développement de l'insertion par la qualification, l'accès à la formation, y compris supérieure,

Faire mieux connaître la diversité des métiers de l'industrie et des services pour rapprocher vénissiens et activités économiques.

Orientation 12

FAIRE DE VÉNISSIEUX UNE VILLE INDUSTRIELLE DURABLE

Vénissieux entend agir pour réduire l'exclusion et le chômage sur la base de l'industrie qui a été son vecteur historique de développement. Aujourd'hui, l'enjeu est d'accompagner l'industrie vers la durabilité, afin d'assurer le maintien des emplois tout en participant à la mise en œuvre du développement humain durable. Les deux objectifs de cette orientation visent à conforter les industries présentes et à favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire.

Objectif 36 : Mettre en œuvre les conditions nécessaires et à la pérennisation des emplois industriels présents

- ▶ **Action 94** : Démarcher les entreprises en valorisant la tradition industrielle de la ville et publier un document de communication en 2013 et organiser une remise d'un prix d'ici 2014
- ▶ **Action 95** : Créer une interface virtuelle à destination des acteurs économiques dont l'objectif est 1200 visites par an d'ici 2012
- ▶ **Action 96** : Valoriser architecturalement le patrimoine industriel de la ville en réalisant un livre en 2014

Objectif 37 : Encourager les pratiques durables de la part des entreprises vénissiennes déjà présentes

- ▶ **Action 97** : Utiliser le Grand Rendez-Vous et les événements Développement Humain Durable pour sensibiliser et engager les entreprises dans la démarche DHD de la Ville en organisant deux rencontres par an dès 2012
- ▶ **Action 98** : Identifier les entreprises innovantes du territoire et communiquer pour les valoriser en créant un prix d'ici 2014



Orientation 13

DÉVELOPPER ET SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL

La lutte contre l'exclusion et le chômage passe par le soutien à l'emploi local qui permet l'insertion des personnes les plus en difficultés et le maintien de la dynamique économique locale.

Objectif 38 : Favoriser directement l'emploi local

- **Action 99** : Multiplier les clauses d'insertion dans les marchés publics qui s'y prêtent avec pour objectif 80% des marchés identifiés munis de clauses en 2014

Orientation 14

AGIR CONTRE LES EXCLUSIONS

Le développement durable, se doit de considérer tous les citoyens, et en particulier les plus exclus et les moins représentés dans la sphère politique locale. La lutte contre l'exclusion passe par des objectifs de prévention, des actions en faveur de l'alphabétisation, déjà existantes, et de lutte contre la précarité énergétique.

Objectif 39 : Aider les jeunes à s'orienter

- **Action 100** : Favoriser l'implantation de formations post-bac à Vénissieux, au moins une d'ici 2014
- **Action 101** : Faire participer les classes techniques aux éco-projets pour valoriser leurs filières et les aider à acquérir de l'expérience pour atteindre quatre éco-projets d'ici 2014
- **Action 102** : Élargir le champ des «chantiers jeunes» au Développement Humain Durable permettant à 25% des chantiers jeunes orientés sur ce thème en 2012



Jeune apprenti plombier

Objectif 40 : Lutter contre la précarité énergétique (plan climat énergie territorial)

- **Action 103** : Mettre en œuvre le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour lutter contre la précarité énergétique dont l'objectif de l'action sera la diminution des consommations énergétiques et l'amélioration du confort des logements

AGIR POUR LA SANTÉ DES VÉNISSIANS



© Jean Miatte

Plaçant l'humain au cœur de notre projet de développement durable, la santé est un enjeu crucial. Ainsi, il est important de préserver l'environnement des vénissiens, et notamment la qualité de l'air, de façon à préserver leur santé. De plus, celle-ci peut être menacée par des aléas climatiques de plus en plus fréquents, comme les canicules ou les pics de pollution atmosphériques par exemple. Les risques engendrés par ces aléas nécessitent des actions de prévention et des plans de gestion. Des établissements comme les maisons de retraite ou les crèches qui accueillent les vénissiens les plus fragiles sont particulièrement concernés.

D'ailleurs le fonctionnement des établissements de santé a un impact important sur l'environnement. Les efforts que les établissements feront pour réduire les émissions de Gaz à Effets de Serre auront un double impact : sur le climat, d'une part, mais aussi, dans la mesure où ils impliquent les

patients, résidents et usagers, sur l'apprentissage de nouveaux comportements plus citoyens.

La ville sensibilise ses habitants aux comportements qui permettent de rester en bonne santé. Elle peut à cette occasion, promouvoir des équipements comme ses espaces verts, ses pistes cyclables, et inciter ses habitants à les utiliser, en leur présentant les bénéfices de l'activité physique et sportive : marche, vélo...

Orientation 15

PRENDRE EN COMPTE LES LIENS ENTRE LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Les interactions entre l'homme et son environnement comme pour tout être vivant au sein d'un écosystème ont un impact sur sa santé. Des événements tels que la canicule de 2003 sont venus nous rappeler que certaines conséquences du changement climatique ne seront pas évitables. L'adaptation et la prévention de ces phénomènes sont donc indispensables.

Enfin, les interactions entre santé et environnement diffèrent tout au long de notre cycle de vie : nous sommes plus ou moins fragiles aux pollutions et maladies selon notre âge. De même, notre impact environnemental varie selon les différentes étapes de notre vie.

Objectif 41 : Préserver la qualité de l'air

- **Action 104** : Améliorer l'information relative à la qualité de l'air via notamment l'installation de panneaux d'information à l'Hôtel de Ville



Vallée de la chimie à Feyzin



Objectif 42 : Inciter les maisons de retraites à réduire leur impact et à s'adapter sur le climat (pcet)

- **Action 105** : Sensibiliser le personnel des maisons de retraites et les résidents sur leurs capacités d'action en adaptation et réduction des consommations pour atteindre 100% logements et parties communes équipés en robinets thermostatiques, en mitigeurs d'ici 2013 avec une sensibilisation des résidents sur les consommations et éventuellement amélioration du confort des logements chaque année

Objectif 43 : Mener une campagne mettant en évidence les bénéfices de la marche à pied et du vélo au niveau physique

- **Action 106** : Mener une campagne en lien avec les structures éducatives (circuits modes doux) selon la création des circuits modes doux des écoles

Objectif 44 : Mener une campagne pour lutter contre l'obésité

- **Action 107** : Mener une campagne de lutte contre l'obésité d'ici 2013



MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE ET SON ÉVALUATION

L'ORGANISATION COMMUNALE POUR LA MISE EN ŒUVRE

Un réseau de correspondants DHD, animé par le service environnement, se réunit régulièrement pour échanger sur la mise en œuvre des 107 actions de l'Agenda 21 et permet de réfléchir à l'amélioration de la démarche interne (tableau de suivi des actions pilotées par les services municipaux).

LE BUDGET ENGAGÉ

Pour la mise en œuvre de son Agenda 21 Vénissieux a prévu un budget important.

Concernant le fonctionnement, le budget défini est de 210 000 € (études : Bilan carbone, Programme d'intérêt général, Plan de déplacement d'administration etc ; Eco-projets, animations ; Communication ; Personnel ; Aménagement et animation du Plateau des Grandes Terres)

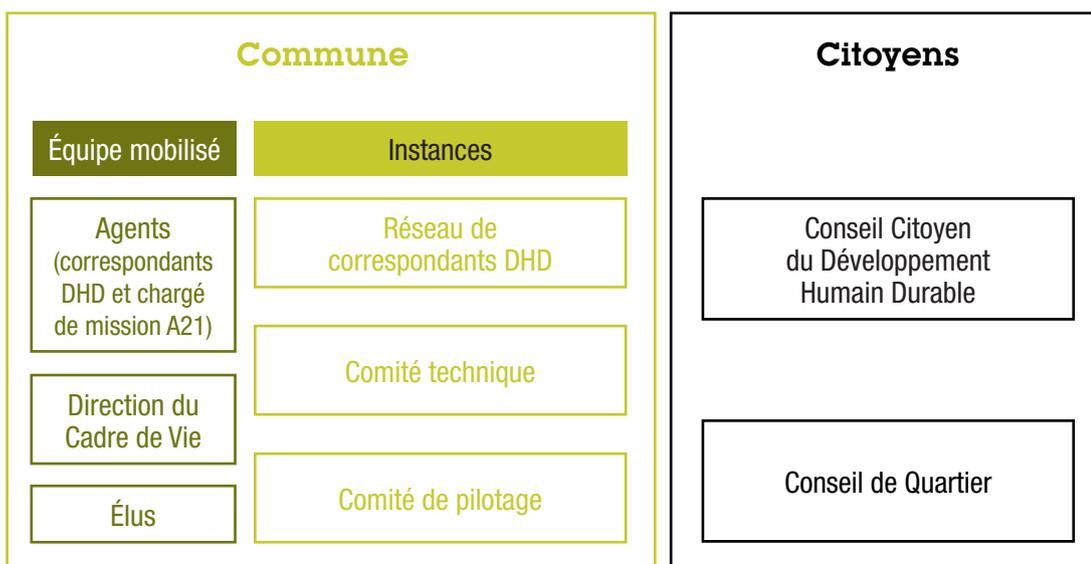
En matière d'investissement le budget défini est de 330 000 € par an pour des travaux d'économie d'énergie : eau des espaces verts, éclairage public et dans les bâtiments municipaux . De plus, la part consacrée à l'efficacité énergétique dans les travaux de maintenance des bâtiments sera augmentée de 20 à 30% pour dépasser 1M€/an (chiffres à vérifier)

De plus sont envisagés des projets de développement des énergies renouvelables pour le patrimoine ville d'un montant de 500 000 € ainsi que pour le chauffage urbain la création d'une deuxième chaudière bois et l'extension du réseau d'un montant de 11 000 000 €.

D'autre part, la ville participe financièrement à des opérations de plan de sauvegarde de copropriétés dont l'objectif principal est l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Enfin, de nombreuses actions ne sont pas identifiées financièrement mais correspondent à des modifications de pratique dans le cadre des budgets alloués aux activités des services municipaux.

Les principaux acteurs des dispositifs de pilotage et de suivi apparaissent dans le schéma suivant :



L'IMPLICATION LARGE DES CITOYENS POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE

La mobilisation des citoyens est assurée de différentes manières :

- participation au Conseil citoyen du développement humain durable (CCDHD) qui est garant de la vitalité et de la pérennité de la démarche participative
- participation aux Conseils de quartiers, relais et acteurs de la politique de la ville
- participation aux éco-projets,
- destinataire du programme de communication.

Le travail de communication et de sensibilisation est primordial, à la fois pour donner un contenu concret à l'idée de développement humain durable et pour montrer aux citoyens que leur implication est essentielle. Les habitants et les partenaires comprendront ce qui est fait et se mobiliseront. Les formes de communication dématérialisées seront utilisées et valorisées (site Internet, blog, ...), ceci d'autant plus qu'elles permettent une interactivité et la mise en place d'un dialogue citoyen.

Enfin, en s'associant à des initiatives nationales ou internationales (comme la journée du vélo, le jour de la nuit, la journée du développement durable, ...) et des cycles de conférence, Vénissieux réaffirmera son engagement et le ponctuera de temps forts.

LA DÉMARCHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Tout comme pour le diagnostic, la ville de Vénissieux souhaite que le suivi et l'évaluation de son Agenda 21 soient partagés. Le dispositif de suivi prévu impliquera la direction du cadre de vie et son service environnement (dont la chargée de mission Agenda 21), le réseau de correspondants DHD, le comité technique, le comité de pilotage (élus) mais aussi le conseil citoyen DHD, les agents et les citoyens participeront à l'évaluation.

Cette évaluation participative permettra un jugement plus objectif, plus transparent et constitue un moyen supplémentaire de mobiliser autour du projet.

L'évaluation annuelle prévue dans le cadre du suivi sera diffusée auprès des citoyens au travers d'un bilan annuel dans le même souci de transparence et d'implication large.

CONCLUSION

Les enjeux de Vénissieux 2030, Humaine et Durable sont ambitieux puisque construire une ville durable, c'est concilier production de richesses, solidarité, justice sociale, qualité de vie et préservation de l'environnement... Et que les moyens d'action de la commune, nous en sommes conscients, sont limités.

Mais Vénissieux 2030 s'adresse d'abord et avant tout aux Vénissiens. L'objectif de la démarche est de donner aux citoyens de nouvelles raisons de s'engager individuellement et collectivement.

Agir ensemble, en trouvant la bonne articulation entre l'action publique et les décisions individuelles de chaque Vénissien, permettra d'inventer un nouveau fonctionnement de la ville, plus humain, plus durable.

L'engagement des citoyens répondra-t-il à ces ambitions ?

Une première réponse est donnée par les Vénissiens eux-mêmes : depuis deux ans, ils ont participé à l'élaboration de l'Agenda 21, se sont engagés dans les Éco-projets, et ils répondent de plus en plus nombreux aux propositions de la ville sur le développement urbain, la protection de l'environnement, la propreté...

Ce premier Agenda 21 de la ville est évolutif. Lors de ses évaluations annuelles il sera précisé, enrichi et même recadré sur de nouveaux enjeux et objectifs pour répondre aux engagements citoyens. Le plan d'actions détaillé sera mis à jour en permanence au fur et à mesure de l'avancement des études et des actions.

NB : Une version plus détaillée (100 pages avec témoignages) est à la disposition du public, contact : Service Environnement 04 72 21 45 06.



Remerciements à l'ensemble des habitants, délégués de quartiers,
partenaires, agents et élus de la ville
qui ont contribué à l'élaboration de ce document.



Pour plus de renseignement :
www.venissieux.fr
et contact : contact@ville-venissieux.fr
ou service environnement 04 72 21 45 06